

POSITION CANADIENNE

Les puissances qui ont signé ou qui ont signé et ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires prendront directement part à la conférence qui se tiendra en 1975 en vue de réviser les clauses du traité. L'Inde ne fait partie de ni l'une ni l'autre de ces catégories, mais nous espérons que le Gouvernement indien trouvera le moyen d'apporter une contribution importante aux discussions internationales sur les solutions à long terme au problème que posent toutes les formes de prolifération nucléaire.

Les représentants canadiens ont cru comprendre que les Indiens s'attendent à ce qu'il leur faille un certain temps pour évaluer les résultats de leur dernier essai et qu'ils ne pouvaient prévoir d'autres essais avant que cette évaluation ne soit complétée. Ils ont fait observer que l'une des conclusions possibles serait que les explosions nucléaires à des fins pacifiques ne sont pas viables sur le plan économique et qu'il ne serait donc pas utile de poursuivre des essais de ce genre. Ils ont de plus exprimé l'espoir que l'Inde contribue au succès des efforts déployés sur la scène internationale en vue de consolider et d'améliorer les perspectives de non-prolifération en s'abstenant de tout autre essai, du moins tant que la conférence en vue de réviser les clauses du Traité sur la non-prolifération n'aura pas été tenue et que les gouvernements n'auront pas eu l'occasion d'en examiner et d'en appliquer les recommandations.

En ce qui concerne la coopération au développement, le Canada maintient sa décision antérieure de suspendre sa coopération dans le domaine nucléaire pour concentrer son aide, au cours de la présente année, dans ceux de l'agriculture et de l'alimentation.